

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 45

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

DE RETOUR D'AMÉRIQUE... une jeune Fribourgeoise nous raconte

On a beaucoup entendu parler, ces dernières années, d'échanges de jeunes gens ou de jeunes filles entre la Suisse et l'étranger. L'AFS — American Field Service (International Scholarships) — est une association à but philanthropique qui cherche à promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples grâce, justement, à des échanges de jeunes gens de 16 à 18 ans. Il arrive également que des Américains viennent passer un été ou une année en Europe ou en Asie. Cependant, pour la Suisse, il n'y a pas l'obligation, pour un jeune homme qui va en Amérique, de prendre un étudiant américain en échange à la maison. L'AFS est introduit dans une cinquantaine de pays et plus de deux mille villes ont déjà accueilli plusieurs milliers d'étudiants. A ce propos, nous avons pris contact avec une jeune Fribourgeoise qui vient de rentrer d'Amérique et voici ce qu'elle nous a dit :

— Mademoiselle, vous venez de passer une année en Amérique, grâce à l'AFS. Pouvez-vous nous donner quelques-unes de vos impressions ?

— Très volontiers, madame. Je dois tout d'abord vous dire combien l'accueil que j'ai reçu là-bas a été spontané, amical et chaleureux. Dès le débarquement, j'ai été accueillie à New York par les membres de l'AFS comme une amie. Les Américains ont le sens inné de l'hospitalité et on se sent immédiatement en confiance. Ensuite, j'ai été acheminée vers ma nouvelle famille qui habitait SEATTLE, dans l'Etat de Washington. Car, le savez-vous, les étudiants étrangers choisis par l'AFS sont logés et nourris gratuitement par les familles qui les accueillent.

— Savez-vous d'avance chez qui vous allez ?

— Bien sûr, car bien avant notre départ, dès que nous avons été choisis, nous échangeons de la correspondance avec notre future famille plus des photographies. Il est d'usage que le jeune homme ou la jeune fille qui va faire ce stage retrouve dans sa famille américaine un « frère » ou une « sœur » du même âge et qui poursuit les mêmes études.

— Avez-vous éprouvé un sentiment d'enlèvement et d'isolement et, à cause de la langue, des complexes d'infériorité ?

— Non, jamais. Bien au contraire, j'ai été tellement entourée, choyée par mes parents d'adoption et mes camarades que, au bout de deux mois déjà, j'étais capable de donner de petites conférences en anglais sur mon pays et Fribourg en particulier. De plus, d'un naturel plutôt timide, grâce à l'ambiance qui régnait dans mon collège, j'ai pris beaucoup plus d'assurance et ma personnalité, à leur contact, s'est développée et affirmée.

— Etiez-vous dans une école publique ou privée ?

— J'ai eu la chance d'entrer dans une école privée, la Saint Nicholas School — qui d'ailleurs a payé 650 dollars pour avoir un étudiant étranger chez elle, ceci étant considéré comme un grand honneur. Mais d'autres étudiants AFS, qui étaient dans des écoles publiques où les élèves sont plus nombreux, ont bénéficié des mêmes avantages que moi.

— Parlez-nous de vos études pendant cette année.

— Ayant déjà accompli cinq années d'études supérieures à l'Académie Sainte-Croix de Fribourg, je suis entrée à Saint Nicholas School en douzième et dernière année et j'ai obtenu, à la fin de l'année scolaire, mon diplôme avec les vingt-cinq autres élèves de ma classe. Les méthodes d'éducation sont très différentes là-bas. Nous devons choisir cinq sujets principaux, les autres suivant nos goûts et nos capacités. Dans le cadre de l'école, il existe encore différents clubs où les élèves peuvent, en dehors des heures de classe, se perfectionner. Tel élève choisira le français, tel autre le sport, la chimie ou la physique... Comme vous pouvez vous en rendre compte la gamme est étendue, mais dans chacun de ces clubs, on échange des impressions, entre élèves, on procède même à des expériences ou des concours, les contacts sont très enrichissants. D'autre part, les rapports entre professeurs et élèves sont étroits. Maîtres et disciples discutent de leurs problèmes et ces relations sont fructueuses à tous les points de vue. Nous faisons aussi nous-mêmes notre police ! En effet, dans chaque école il existe un « Student Government » qui applique les punitions et adresse des blâmes. J'ai trouvé ça formidable !

— Au point de vue religieux, avez-vous éprouvé des difficultés ?

— Aucune, je suis catholique et ma famille américaine, qui était pourtant méthodiste, me rappelaient chaque dimanche mes devoirs

religieux. Du reste, l'étudiant peut demander à être placé dans une famille pratiquant la même religion que lui.

— Quels ont été vos contacts avec les Américains en particulier ?

— Des plus cordiaux, jamais je n'ai été aussi choyée et entourée. Il faut aussi dire que j'ai eu la chance d'être adoptée par une famille aisée, qui avait beaucoup de relations. Cependant, je dois avouer que c'est surtout comme représentante de la Suisse que j'ai été partout si aimablement reçue avec interview et photos dans les journaux. Mais aussi quelle responsabilité ! Je devais tout savoir sur mon pays. C'est fou les questions qu'on a pu me poser, sans compter que je devais aussi donner mes impressions sur l'Amérique !

— Ainsi, vous êtes satisfaite de ce séjour en Amérique bien que vous ayez perdu une année d'école à Fribourg ?

— Plus que satisfaite... heureuse ! Je ne puis que souhaiter à mes compagnes d'avoir, un jour, la chance de faire, comme moi, une pareille expérience. Si, au départ, je pensais perdre une année d'école, je me trouve aujourd'hui — à part le fait que je possède l'anglais à fond, ce qui n'est déjà pas mal, vous en conviendrez — si riche de tout ce que j'ai appris en Amérique que ma vie en est toute transformée... Jamais je n'oublierai cette magnifique expérience !

— N'avez-vous pas eu peur de faire, si jeune, ce grand voyage ?

— Pas du tout. On m'avait donné de telles assurances avant le départ... assurances qui se sont d'ailleurs révélées exactes. Jamais je n'ai été seule ou me suis sentie seule. A part la famille qui m'avait « réellement » adoptée et qui m'a traitée avec autant d'affection que leur fille Nancy, le bureau AFS s'est occupé constamment de moi et si j'avais eu des problèmes, ils auraient été résolus. Je dois encore dire que nous avons fait, dès la fin de l'année scolaire, en groupe, tous les AFS, de magnifiques voyages qui nous ont permis de mieux connaître ce pays plein de contrastes.

— Je vous remercie, chère mademoiselle, d'avoir bien voulu vous prêter à cet interview et je voudrais, pour terminer, vous demander si une telle expérience est très coûteuse ?

— Le prix du voyage et les frais occasionnés par ce séjour ne sont guère plus élevés que l'entretien et les études à la maison. D'ailleurs, la question « argent » ne joue qu'un rôle secondaire car l'AFS se charge de tout arranger si l'étudiant est réellement doué et en vaut la peine.

G. Verdon

N. B. — Mlle Monique Fallier, chemin Saint-Marc 7, à Fribourg, ainsi que MM. Philippe et Charles Joye, rue Saint-Pierre 24, à Fribourg également (tél. (037) 2 40 50) se feront un plaisir de renseigner les parents qui désireraient envoyer leurs enfants en Amérique pour l'année scolaire 1965-1966. Dernier détail pour les inscriptions (car les démarches sont longues) le 21 octobre 1964. Références à disposition.

GENÈVE

Le scrutin du 11 octobre

Les allocations familiales

Les électorales et électeurs genevois ont été sollicités, le 11 octobre, de donner leur avis sur une initiative émanant du Parti communiste, tendant à augmenter les allocations familiales actuellement en vigueur, et sur un contreprojet adopté par le Grand Conseil, le 19 juin 1964.

Nous nous excusons vivement auprès de nos lectrices genevoises de n'avoir pas présenté ce scrutin avant le 11 octobre, mais il y a des votations qui tombent très mal en regard de nos dates de parution. Lorsque notre dernier numéro de septembre a été composé, c'est-à-dire avant le 14 septembre, il était difficile d'énumérer les arguments pour et contre avancés par les différents partis, la presse ne s'était pas encore occupée du sujet.

Pour et contre

Les Partis socialiste, chrétien-social, radical et libéral ont proposé à leurs adhérents de voter oui pour le contreprojet, tandis que le Parti communiste s'en tenait naturellement au projet de son initiative. Le Parti socialiste laissait ses membres libres d'approuver l'initiative communiste.

Le régime genevois des allocations familiales est le plus généreux de Suisse : on accorde 30 fr. par mois par enfant de moins de 5 ans, et 35 fr. de 5 à 15 ans ; à partir de 15 ans, les enfants ont droit à une allocation de formation professionnelle de 70 fr. Ce régime a été étendu aux agriculteurs de profession indépendante. On a aussi accordé une allocation de naissance de 225 fr.

L'initiative communiste proposait de porter les allocations mensuelles à 35 fr. jusqu'à 5 ans, à 45 fr. de 5 à 15 ans et à 80 fr.

La femme en Israël

Le 7 octobre, l'Union des femmes recevait, à l'occasion de son 12^e mensuel, Mme Lucie Matuzewitz, ancienne présidente de la Wizo belge. Qu'est-ce que la Wizo ? C'est la Fédération internationale des sociétés féminines juives, dans les différents pays du monde, sociétés qui se sont assigné pour but de soutenir les femmes dans l'Etat naissant d'Israël et de lui aider à faire face aux difficultés énormes créées par l'installation si rapide de centaines de milliers de réfugiés, ou émigrants. On ne saurait énumérer les initiatives qui ont été prises pour protéger les enfants, pour adapter les femmes à une nouvelle vie, à de nouveaux métiers.

Une société, moins connue peut-être, qui œuvre aussi en Israël, qui se nomme Adatath, et qui émane de femmes américaines, est spécialisée dans la lutte contre la malaria. Grâce à elle, Israël possède des hôpitaux de premier ordre comme équipement et personnel. Chose remarquable, les infirmières sont moins difficiles à recruter que nous le sommes. Elles sont soulevées, comme ceux qui ont édifié et édifient l'Etat d'Israël, par l'enthousiasme et la foi qui les animent. Tout est orienté vers le monde de demain, là-bas, et l'égalité entre les sexes n'y est pas un vain mot.

Présentation de l'Alliance

Lundi 5 octobre, la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mme Rittmeyer, est venue rendre visite au Centre de liaison de sociétés féminines genevoises. Le Centre avait invité chacune de ses sociétés affiliées à envoyer deux ou trois de ses membres. Nos présidentes, nos comités sont, en effet, plus ou moins au courant de l'activité de l'Alliance, mais les membres ordinaires restent dans la spécialité de leur activité particulière et ils ne se rendent pas compte de l'action de notre grande fédération en Suisse. Mme Rittmeyer sut très bien montrer le mécanisme de l'Alliance et de son secrétariat, de son comité, de ses commissions et de ses relations avec les commissions fédérales officielles où l'Alliance est parfois invitée à déléguer une représentante.

La présidente de l'Alliance informa ses auditrices d'un sujet d'actualité beaucoup plus récente : celle de la représentation des conseils nationaux féminins (l'Alliance est notre conseil suisse) au Conseil de l'Europe où le Conseil international des femmes a obtenu le statut consultatif l'an dernier. Le secrétariat des sociétés féminines est à Bruxelles et il est dirigé par Mme Jadot.

Quelques questions furent ensuite posées par les assistantes à Mme Rittmeyer qui compléta ainsi les informations qu'elle avait données. Espérons que nombreux seront les membres qui auront mieux compris le travail indispensable que l'Alliance accomplit pour défendre les intérêts féminins.

Réunions et Conférences

Mercredi 11 novembre Genève
Association des commis, 1, rue du Perron - Causerie de Mlle M. Martis. Quelques femmes peintres genevoises avec projections.

jusqu'à 20 ou 25 ans. Cet âge étant fixé pour les étudiants.

Le Grand Conseil a jugé ce projet trop onéreux pour les finances cantonales. Il a proposé une allocation de 35 fr. de 0 à 15 ans, de 35 fr. de 15 à 20 ans, qui serait portée à 70 fr., si l'enfant est en apprentissage et à 100 fr. s'il poursuit des études. L'allocation de naissance est portée à 365 fr.

Il est tard pour citer les objections faites à ces projets fort bien intentionnés, apportant une aide sérieuse à la famille. Mais il ne faut pas oublier que les employeurs payent une cote part dans le financement des allocations familiales. Si on augmente celles-ci, leur cote part augmente aussi. Les employeurs se trouvent alors dans une position désavantageuse, en regard des fournisseurs de la même branche, dans les cantons où les allocations sont bien plus faibles. Les charges financières incombant aux employeurs genevois ne leur permettent plus de produire au même prix que leurs concurrents suisses.

Quoiqu'il en soit, les électeurs et électrices se sont exprimés ainsi à l'égard de ces deux projets :

Les résultats du scrutin

L'initiative communiste a été rejetée par 14 006 non contre 8 851 oui. Le contreprojet du Grand Conseil a été accepté par 17 618 oui contre 3214 non.

On est navré de l'indifférence qu'ont témoignée les électeurs et les électrices, puisque 15,46 % seulement se sont rendus aux urnes.

Le moins qu'on puisse dire c'est que la grande majorité des mères de famille ne ressent pas le besoin d'une augmentation des allocations familiales.

VAUD

Dans les maisons hospitalières

Travail à temps partiel

Dans notre numéro de juin, nous lançons un appel du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, appel paru dans d'autres journaux encore, en faveur d'un travail à temps partiel dans les hôpitaux. Quel écho a-t-il éveillé dans le public ?

Des dizaines de femmes d'âges divers se sont inscrites : des jeunes mariées sans enfants, d'autres, plus âgées, qui ont du temps parce que, les enfants étant élevés, le travail ménager n'accapare plus leur journée entière ; quelques-unes ont répondu parce qu'elles ont trop de loisirs et sentent le vide d'une existence trop facile ; celles qui voyaient par là un moyen d'améliorer le budget familial ne furent pas rares, de même que les vœux dont la rente est insuffisante, les femmes qui ont un mari malade, celles dont les enfants font de coûteuses études, celles aussi qui n'ont pas de formation spéciale ou que la solitude et la souffrance des autres émeuvent et préoccupent. En se déclarant prêtes à se rendre utile dans la mesure de leurs possibilités, toutes ces femmes ont prouvé que le travail à temps partiel répondait à un véritable besoin.

Des fiches furent établies et envoyées à l'Hôpital cantonal. Actuellement, le chef du personnel et l'infirmière-chef reçoivent les candidates et les engagent au fur et à mesure des besoins.

Le questionnaire établi lors du lancement de l'action permettait à chacune de choisir le travail qui lui convenait. Ce fut une erreur qui fut à la base de quelques déceptions. Actuellement, l'hôpital a surtout besoin d'aides placées sous les ordres des infirmières. Dans l'administration et dans le service social, la pénurie de personnel ne se fait, pour ainsi dire, plus sentir. Des écoles spéciales forment des secrétaires et des employées et un travail à temps partiel est difficilement praticable dans ce secteur.

NEUCHÂTEL

Grand conseilère

Au Grand Conseil de Neuchâtel, Mme André Corswant (POP) prend la place de son mari récemment décédé. Mme Corswant était la première des « viennent-ensuite ».